

# Les professeurs de religion, des citoyens de seconde zone ?

Imaginerait-on que l'on envisage de supprimer une autre profession sans en avoir mesuré les conséquences sociales, sans avoir mené une évaluation objective des réalisations actuelles, sans même avoir consulté les intéressés ?

■ Des débats parfois vifs touchent actuellement les cours de morale et de religion. Mais le procès des profs est uniquement mené à charge. Et opposer systématiquement éduquer à la citoyenneté et enseigner la religion est une erreur.

Le souci du vivre ensemble dans une société pluraliste préoccupe actuellement bien des responsables dans notre pays. A côté des dossiers prioritaires au service de cette citoyenneté ouverte (lutte contre le chômage, sécurité contre les menaces d'attentats, politique culturelle...), des débats parfois vifs touchent les cours de morale et de religion. Ce questionnement, intéressant et utile, est, à nos yeux, mal engagé quand il met en opposition une éducation qui veut promouvoir le vivre ensemble et l'actuel modèle belge d'enseignement religieux. Ce postulat a quelque chose de violent, d'injuste et d'humiliant pour les professeurs de religion, bien peu considérés et consultés dans cette affaire.

Imaginerait-on que l'on envisage de supprimer une autre profession sans en avoir mesuré les conséquences sociales, sans avoir mené une évaluation objective des réalisations actuelles, sans même avoir consulté les intéressés ? On a le sentiment que le débat engagé est purement idéologique. L'opposition de principe, quasi automatique et non justifiée, entre éduquer à la citoyenneté et enseigner la religion n'est-elle pas menée à charge, comme dans un faux procès, sans avoir pesé avec acribie chaque argument ? Prenons le temps ici d'examiner quelques-uns.

On dit que les cours de religion sont "catéchétiques". Entendez, derrière ce mot honteux, qu'ils veulent convertir,

qu'ils se déploient dans une atmosphère monoreligieuse confessante, qu'ils forceraient les jeunes à croire. Rien de plus faux. Le programme officiel que doivent suivre les professeurs de religion du secondaire (2003) indique, noir sur blanc: "Le cours de religion catholique ne peut pas être un cours d'endoctrinement, il ne peut pas être confondu avec la catéchèse (p.8)"

En 2011, un groupe de recherches de l'UCL, le GRER, a mené une vaste enquête auprès des professeurs de religion catholique dans l'enseignement secondaire. 343 personnes, soit 17,15% de tous les professeurs en activité, avaient répondu à un questionnaire précis<sup>(1)</sup>. Les résultats sont limpides: 2% seulement des professeurs exprimaient le souhait de transformer leurs cours en catéchèse.

On dit aussi que les actuels cours isolent, communautarisent, qu'ils développent des œillères. Revenons à l'enquête... Il est frappant de constater que, pour 17% des professeurs de l'enseignement officiel et pour 10,5% de ceux de l'enseignement libre, la promotion d'une citoyenneté responsable est d'ores et déjà citée comme objectif prioritaire.

Dans les réponses des enseignants, si l'on porte attention au choix des verbes retenus pour décrire leur action pédagogique, nous voyons apparaître une seconde leçon. Face à la légitime crainte de voir les cours de religion se muer en lieu d'endoctrinement, de repli communautariste ou de prosélytisme, l'immense

majorité des réponses des professeurs prouve exactement l'inverse. Les référents prioritaires y sont la citoyenneté, la tolérance, l'argumentation rationnelle et le respect des minorités. Les deux verbes les plus utilisés sont aider et permettre, avec cette formulation fréquemment répétée par l'enquête: "Permettre aux élèves de se positionner en liberté." Les cours de religion sont aussi définis par les professeurs eux-mêmes comme lieu d'apprentissage du dialogue. Il s'agit d'apprendre, comme dit le Programme de religion catholique, à "construire une stratégie de communication" où la prise de parole d'un croyant, d'une religion ou d'une sagesse respecte les règles du débat, s'y conforme aisément, mais ne craint pas de s'y produire, convaincue qu'elle est de contribuer, pour sa part, au discernement et à l'éducation citoyenne.

Que les responsables politiques veuillent avoir des garanties de qualité pour toutes les matières enseignées est une préoccupation bien légitime: inspection des cours, vérification des programmes et des manuels, certification des épreuves sur des bases objectives, exigences très fortes en formation initiale des professeurs, établissement d'une liste stricte de titres requis, formations en cours de carrière pour ces enseignants... La responsabilité des services du ministère de l'Enseignement obligatoire est engagée pour que de telles orientations soient aussi prises, en raison de l'exigence de qualité et d'excellence, pour les cours de religion.

Un respect minimum des droits de point de vue philosophique. chacun et d'un pluralisme tant évoqué On veut que dans nos régions, via appelle un débat moins unilatéral, loin l'éducatif scolaire, on promeuve le vides procès en sorcellerie tant condam- vre ensemble et la citoyenneté. Qui ne nés. Cela évitera de faire des profes- le voudrait? Mais consi- seurs de religion des citoyens de se- dérer, a priori, que l'ap- conde zone, condamnés par avance port religieux est nul et ne contribue en rien à sans avoir été évalués sur des faits, cari- l'éducation aux valeurs caturés et dénigrés sur des affabulations. Que de tolérance, de respect, serait leur métier de- de civisme semble une main avec un reliquat d'heure (au moins une réduction de 50% des heures de religion), dans un cadre pédagogique très peu propice à l'acquisition de compétences chez les élèves, avec une totale perte de reconnaissance et de considération? Imagine-t-on leur actuelle inquiétude pour l'emploi, leur légitime colère à se voir ainsi déconsidérés?

N'est-il pas aberrant de penser qu'on ne permettrait plus demain, en Wallonie et à Bruxelles, à des enseignants qui se sont souvent formés pendant 5 ans à l'université, dans des cursus universitaires rationnels, semble, le premier effet d'une réforme critiques et interprétatifs, d'apporter mal engagée soit d'exclure les profes- des compétences sur les matières mo- seurs de religion de l'éducation à la ci- rales et religieuses? On laisserait à des toyenneté, en un mot d'en faire des ci- lieux moins encadrés, à des personnes toyens de seconde zone? moins formées, dans des logiques → (1) H. Derroitte, "Les professeurs de religion catholique de Belgique franco- hors encadrement scolaire. phone. Données empiriques, analyses et questions pour l'avenir", Bruxelles, Lumen Vitae, 2013.

Est-ce une garantie de progrès en vue d'une éducation au débat tolérant et ci- → (2) GRER, Religion et éducation ci- toyen? Au contraire, la réflexion ra- toyenne, Bruxelles, Lumen Vitae, 2011.

tionnelle interne à une tradition reli- gieuse, comme elle est pratiquée dans un cours de religion, n'est-elle pas un moteur essentiel d'évolution de celle-ci en dialogue avec la société contemporaine? Outre que la manière de traiter les professeurs actuellement impliqués dans les cours de religion est sans doute indéfendable pour leurs syndicats, elle est contestable d'un

#### JOSEPH FAMERÉE

Doyen de la Faculté de théologie de l'UCL.

#### HENRI DERROITTE

Responsable du GRER et de l'agrégation, Faculté de théologie de l'UCL.

#### LOUIS-LÉON CHRISTIANS

Président de l'Institut Religions, Spiritualités, Cultures, Sociétés, Chaire en droit des religions à l'UCL.